

24, avenue de Bruxelles 13127 Vitrolles

Tel: 0442.401.401 Fax: 0957.045.045 www.france-banderole.com info@france-banderole.fr



Siège social : 24 avenue de Bruxelles – 13127 Vitrolles Établissement principal : 24 avenue de Bruxelles – 13127 Vitrolles



RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVE

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, prélèvements, etc.). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

ATTENTION: Les domiciliations de prélèvements ne sont pas autorisées sur les comptes d'épargne.

Banque	Indicatif	Numéro de compte	Clé RIB	Domiciliation
30002	00858	0000005793J	03	CL VITROLLES
30002	00858	0000005793J	03	(02821)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE

IBAN FR76 3000 2008 5800 0000 5793 J03

Code B.I.C CRLYFRPP

TITULAIRE DU COMPTE : FRANCE BANDEROLE

2. CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Jusqu'à réception effective de l'intégralité des sommes qui lui sont dues dans leur intégralité, France banderole reste propriétaire des produits livrés et se réserve le droit de procéder à leur récupération par tous moyens mis à sa disposition en cas de défaillance du règlement définitif. En cas de revendication, les acomptes déjà versés restent acquis à France Banderole à titre de dédommagement

2BIS. CLAUSE DE PÉNALITÉS DE RETARD

France banderole se réserve le droit de réclamer :

à défaut de paiement à l'échéance sans en avertir la société France banderole SAS, ou en cas de report d'échéance non autorisé par la société France banderole SAS, les sommes restant dues porteront immédiatement intérêt, de plein droit, au taux d'interêt légal en vigueur, majoré de 10 points : soit 10,05 % (0,05 + 10) pour les pénalités dues depuis le 1er janvier 2015, sans mise en demeure préalable et sans nuire à l'exigibilité; Et ce, sans préjudices des dommages, intérêts et autres frais que

- Frais de recouvrement : Une indemnité forfaitaire de 40 € est due à France banderole pour frais de recouvrement, à l'occasion de tout retard de paiement par facture échue.
- Frais de gestion additionnel par 15 jours calendaire de retard de paiement par facture échue : 39,00€ (LCL Eurofactor)
- Frais de recouvrement par 30 jours calendaire de retard de paiement sur facture échue : 3% du montant de la facture en souffrance
- Frais de mise en demeure avec accusé de réception : 150,00€ ttc

12. PAIEMENT

 Par Virement administratif à 25 jours : Les seules échéances autorisées par France banderole est un règlement nous parvenant sous 30 jours calendaires à partir de la date d'expédition et de facture.

Jusqu'à réception effective de l'intégralité des sommes qui lui sont dues dans leur intégralité,

france banderole reste propriétaire des produits livrés et se réserve le droit de procéder à leur récupération par tous moyens mis à sa disposition en cas de défaillance du règlement définitif.